



Appel à projets

2010

Promotion de l'agriculture familiale en Afrique de l'Ouest

**Un programme conjoint entre
la Fondation de France
et le Comité français pour
la solidarité internationale (CFSI)**

Date limite de dépôt des dossiers
• 7 avril 2010

Contexte

Face à la pauvreté et à la sous-alimentation en milieu rural de l'Afrique de l'Ouest, de nombreuses voix recommandent le développement de l'agriculture familiale. Au moment où la sous-alimentation frappe plus d'un milliard d'êtres humains dans le monde et progresse en Afrique de l'Ouest, il est vital d'y soutenir une agriculture familiale, viable et durable.

La sous-alimentation est une atteinte aux droits de l'homme et à sa dignité. L'Afrique subsaharienne, où une personne sur trois souffre de la faim, est la partie du monde la plus touchée.

Une des causes est l'importation massive de produits alimentaires pour nourrir au meilleur prix les populations urbaines. L'agriculture vivrière, considérablement affaiblie par cette concurrence externe, s'est trouvée délaissée, entraînant une très forte baisse des revenus paysans et provoquant la sous-alimentation chronique en milieu rural. Les investissements dans les aménagements nécessaires à l'agriculture ont baissé, la recherche s'est orientée vers d'autres secteurs.

La sous-alimentation s'est élargie à la fin de l'année 2007 aux familles pauvres urbaines, avec la hausse brutale du prix des produits agricoles importés. Pour réduire la faim, il est nécessaire de re-

venir de façon prioritaire à des produits alimentaires issus de l'agriculture locale.

De plus, l'agriculture doit faire face aux enjeux environnementaux : adaptation au changement climatique, gestion des ressources naturelles, préservation de la biodiversité.

Ainsi, les agriculteurs ouest-africains et leurs organisations doivent relever un triple défi avec leurs partenaires de coopération : réduire la sous-alimentation, assurer aux paysans un revenu digne et répondre aux exigences de gestion durable des ressources naturelles.

Pour les aider, la Fondation de France et le Comité français pour la solidarité internationale (CFSI) se sont associés pour lancer en 2009 un nouveau programme de renforcement de l'agriculture familiale en Afrique subsaharienne, recentré à partir de 2010 sur l'Afrique de l'Ouest.

Objectifs

L'objectif général est **de promouvoir des initiatives locales de renforcement d'une agriculture africaine viable et durable, et en partager les acquis à des échelles plus vastes.**

Les objectifs spécifiques sont :

1. Améliorer et sécuriser la production, la transformation, la conservation et la commercialisation de produits agricoles et d'en assurer l'accès aux consomma-

teurs urbains pauvres, par des actions concrètes ;

2. Partager entre acteurs locaux, et même au niveau national et international, les connaissances acquises à travers ces pratiques ;

3. S'inscrire dans une perspective de protection de l'environnement, incluant les enjeux de biodiversité, du changement climatique, etc.

Dans quels domaines ?

Le programme de promotion de l'agriculture familiale en Afrique de l'Ouest apportera un appui financier à deux types d'actions :

■ des actions locales visant :

- l'amélioration et la diversification de la production agricole familiale, de sa transformation et de sa commercialisation, notamment par la formation ou le développement de services aux producteurs,

- la gestion durable des ressources naturelles en lien avec la production agricole familiale,

- le renforcement des organisations paysannes ;

■ des actions de mise en réseau, d'échanges et d'accompagnement du dialogue entre les acteurs.

Important : les projets visant uniquement l'acquisition d'équipements ou d'intrants ne pourront être financés par ce programme.

À qui s'adresse l'appel à projets ?

- aux organisations paysannes d'Afrique de l'Ouest ;
- aux ONG d'appui en Afrique de l'Ouest ou en France ;
- aux réseaux d'organisations ou de personnes (Afrique de l'Ouest et France)

regroupées autour d'un projet ou d'une démarche commune en faveur du développement de l'agriculture familiale en Afrique de l'Ouest.

Important : l'appel est réservé à des propositions **d'actions en partenariat** formalisé entre organisation(s) africaine(s) et française(s). L'organisation porteuse du projet pourra être africaine ou française.

Critères de sélection

Le comité de sélection se prononcera au regard de sept familles de critères.

Quatre critères de qualité du projet :

- la qualité du projet, sa pertinence et son impact sur l'agriculture familiale ou sur l'accès à l'alimentation en ville ;
- la faisabilité : adéquation du budget et du planning, cohérence entre les résultats attendus et les activités projetées ;
- la cohérence du budget et du montage financier ;
- les modalités prévues pour la pérennisation de l'action.

Trois critères d'innovation :

- la nature innovante de l'action à l'échelle locale concernant la prise en compte du changement climatique et la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité, ou des modes de mise en marché et des actions visant à maintenir l'emploi rural et la création d'activités économiques ;
- la nature innovante de l'action pour assurer l'organisation des citoyens à la gouvernance locale et des filières économiques ;
- la nature innovante de l'action en matière de partenariats de compétences, territoriaux et internationaux.

Durée des actions et montant de l'aide

Afin d'inciter les demandeurs à développer des partenariats diversifiés, notamment locaux, ce fonds ne financera pas l'intégralité d'un projet (maximum 80 %). Les plans de financement mentionneront les autres partenaires financiers sollicités ou acquis, ainsi que la part d'autofinancement prévue.

Deux types d'initiatives seront soutenus :

- des projets de courte durée (un an), pour un montant accordé de 10 000 à 15 000 euros ;

- des projets pluriannuels (maximum de trois ans), pour un montant maximum accordé pour la période de 50 000 euros (versés par tranches annuelles au vu de l'avancement du projet).

Les projets financés peuvent être des projets en cours, ou des volets bien spécifiques de programmes plus vastes, en cours ou nouveaux.

Comment faire acte de candidature ?

Merci de télécharger les dossiers de demande de subvention (fichiers Word et Excel) sur les sites :

www.fondationdefrance.org

rubrique Nos aides

ou **www.cfsi.asso.fr**

rubrique Actualités

Le dossier de demande de subvention, complété en français ou en anglais, est à envoyer **par courrier électronique uniquement** à l'adresse suivante :

secr.aea@cfsi.asso.fr

[fichier Word, accompagné du fichier Excel pour le budget, d'un poids maximum de 4 Mo]

La date limite de réception du dossier par mail est fixée au **mercredi 7 avril 2010**.

Les dossiers seront instruits par le secrétariat du programme assuré par le CFSI.

Une présélection sera effectuée par un jury avant la fin avril. Les candidats seront

informés des résultats par courrier électronique début mai.

Si le dossier est présélectionné, les candidats devront compléter le dossier en envoyant par courrier électronique sous 10 jours la copie scannée des pièces administratives : statuts, rapports d'activités et bilans, P.V. de la dernière Assemblée Générale, liste des membres du conseil d'administration, relevé d'identité bancaire.

La sélection finale aura lieu début juillet 2010. Les résultats seront transmis au cours du mois par courrier électronique aux candidats.

Toute question relative à cet appel à projets peut être posée par mail à :

secr.aea@cfsi.asso.fr

Responsables du programme :

Martin Spitz (Fondation de France)
et Anne-Françoise Taisne (CFSI)



32 rue Le Peletier - 75009 Paris

Tél. + 33 (0)1 44 83 88 50

www.cfsi.asso.fr



40 avenue Hoche - 75008 PARIS

Tél. + 33 (0)1 44 21 31 00

www.fondationdefrance.org